



CONTRAT VOLAILLES
2016-2017

ENTRE

Nom :

Prénom :

Tél. / Mail :

Adhérent de l'AMAP « Marjolaine »

ET

Mme Brigitte Bouquet
Ferme du Petit Lifoy

EST CONCLU LE CONTRAT SUIVANT :

Mme Bouquet Brigitte - Ferme du PETIT LIFOY -s'engage à livrer selon les conditions suivantes :

1. DUREE DU CONTRAT Novembre 2016-juin 2017
2. LIEU DE DISTRIBUTION Ferme de Baugé à VILLENAVE D'ORNON
3. DATES ET HORAIRES
2 novembre 2016
14 décembre 2016
15 février 2017
12 avril 2017
14 juin 2017.
En cas d'indisponibilité de la salle et/ou de d'autres contraintes, les lieux et dates peuvent être modifiés. Les informations seront transmises par l'AMAP MARJOLAINE
4. TARIFS
Poulet : 8,50 € le kg
Pintade : 9,40 € le kg
Un acompte de 10 € sera demandé à la signature du contrat. Toutefois, le poids des volailles ne pouvant être connu à cette date, il sera demandé à chaque livraison un chèque du montant total des produits retirés. Le chèque d'acompte sera déduit à la dernière livraison
5. ATTRIBUTIONS
Vous êtes propriétaires des volailles achetés à l'avance.
Si vous êtes dans l'impossibilité de venir les chercher : vous pouvez envoyer une personne chercher les volailles à votre place.
Dans ce cas là, merci d'avertir **avant la distribution** :

- panierdemarjolaine@neuf.fr -06.68.22.18.53

Le coordonnateur :

Frédéric BECHIR : 06 70 58 77 75

Les volailles non retirées après 19 h 30 seront redistribués de façon solidaire aux autres adhérents présents. En aucun cas, les volailles non retirées seront remboursés.

6. ENGAGEMENT PRODUCTEUR

- Le producteur s'engage à :
 - ✓ Respecter la Charte de l'A.M.A.P.
 - ✓ Livrer les volailles sur le lieu de distribution aux jours et horaires convenus.
 - ✓ Faire visiter son lieu de travail au groupe de consommateurs au moins une fois pendant la durée du contrat.

7. ENGAGEMENT ADHERENT VOLAILLES

- L'adhérent s'engage à :
 - ✓ Respecter la Charte des AMAP
 - ✓ Régler par avance l'achat des volailles selon les modalités définies ci-après.
 - ✓ Venir récupérer les volailles sur le lieu de distribution aux jours et horaires convenus.
 - ✓ Etre solidaire des aléas de la production.

8. REGLEMENT

Les chèques seront libellés au nom de « Ferme du Petit Lifoy »

TVA : 5,5 %

- Acompte 10 €
- Chèque à chaque livraison suivant poids des volailles

9. CHANTIERS

Des « chantiers » et des visites seront organisés chez les producteurs selon des dates à définir

COMMANDES :

DISTRIBUTION	02/11	14/12	15/02	12/04	14/06
POULETS (entre 1,6 kg et 1,9 kg environ)					
POULETS (entre 2 et 2,4 kg environ)					
PINTADES					

Signature du consommateur

Signature du producteur